

# RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PRÉAVIS N° 39-2023

Place et mail du Marché - Ombrage, perméabilisation, arborisation –  
Demande de crédit pour compléments paysagers

Nous nous sommes réunis le 5 avril 2023 au centre technique communal étaient présents :

Représentant le Conseil communal :

Mesdames : Ndeye Awa Diédhiou, Angéla Thode

Messieurs : Pascal Golay, Gérard Duperrex, Simon Favre, Basile Zufferey, Roland Delapierre, Pierre Borloz

Et moi-même Carole Castillo, Présidente- rapportrice

Pour la Municipalité :

Mesdames les Municipales : Tinetta Maystre, Patricia Zurcher Maquignaz

Messieurs les Chefs de service : Alain Peneveyre, département GUDD, Martin Hofstetter, département GUDD, Christophe Sarda, département travaux

Le bureau d'architecture paysagère Approches SA était représenté par Jonathan Musy et enfin l'entreprise Stoll Stores et Bâches SA était représentée par Frédy Stoll.

La séance commence par une présentation du préavis 39-2023 en nous expliquant que c'est un complément au préavis 104-2016 mais ce dernier suite à la pandémie et un été caniculaire a rapidement démontré que c'était une vision d'une autre époque et que notre ville avait vraiment besoin d'un bien-vivre local, d'ombrages et d'ilots de fraîcheur. La Municipalité a donc décidé de stopper les travaux en cours et de faire appel à un bureau d'architectes pour des propositions d'ombrage et végétalisation qui entreraient dans le Pacom et le plan climat.

Monsieur Musy nous fait un bref résumé sur la situation actuelle et les projets que nous offraient le préavis 104-2016 pour ensuite nous présenter les projets futurs en s'appuyant sur des images de synthèse.

Au sud du mail une grande partie du goudron existant sera retiré et une grave de plantation sera mise en place sur l'ensemble du périmètre qui offrira une perméabilité maximale donnant la possibilité de planter 3 strates de végétaux.

Ambiance sud : surface perméable grâce aux grands arbres dont seront plantées des fleurs à leurs pieds pour former une garrigue.

Des 16 platanes prévus initialement, nous passerons à 32 arbres majeurs, des platanes, des micocouliers, des zelkovas et des pins maritimes. La strate intermédiaire sera composée de figuiers et néfliers, thym et autres plantes aromatiques. Une strate herbacée, semée à même le sol apportera des compléments de plantes

Ambiance nord : végétation herbacée au sol, strates plus denses

Traitement sol : gravier gras, lisse et bien calibré et mélange de prairie et plantes aromatiques.

A ce stade de la présentation, Monsieur Alain Peneveyre répond aux questions des commissaires :

Q-Avez-vous pensé qu'à futur les feuilles des arbres pourraient poser des problèmes aux personnes sur les trottoirs ?

R-Ce sera un travail à faire sur la couronne

Q-Pourquoi avoir abattu de grands arbres sous prétexte de poser du goudron que vous allez finalement enlever et ensuite vous remplacez les grands arbres par des petits ?

R-Deux grands arbres ont dû être abattus pour les travaux de mise à niveau de la future route et du mail avec le comblement du passage sous-route.

Q-Pourrait-on avoir la définition d'un arbre majeur ?

*R-Un arbre majeur est un arbre qui deviendra grand et vieux. Les pins sont un peu plus grands, il y aura une distance de plantation mais les plantes vont s'adapter mutuellement pour faire leur place.*

Q-Au Nord est il prévu des tables et des bancs pour le pique-nique ?

*R-Non*

Q-Pourrait-on envisager plus de plantes morigènes telles que lavande, des arbres fruitiers tels que cassissiers, groseillers ?

*R-Vous avez la possibilité de déposer un vœu*

Q-Au nord pourquoi les arbustes sont prévus si bas ?

*R-Nous ne voulions pas faire un effet labyrinthe ou un effet hermétique en outre le gravier garantira une infiltration permanente, la place piéton offrira un 80 à 90% de perméabilité avec une pente relativement importante pour ne pas avoir de flaques d'eau en cas de pluie, l'éclairage et le mobilier seront présentés dans un autre préavis.*

Q-De la végétation est-elle prévue ?

*R-Un concept pour cet endroit hospitalier : strates arbustives herbacées plantées à 1,5m - 2m au sol amènera de la fraîcheur.*

Q-En 2021, nous votions un préavis sur la plantation de 400 arbres. Sont-ils comptabilisés ici ?

*R-Non, ils sont en plus*

### **Ombrage petite place de jeux**

Monsieur Frédy Stoll présente le projet des tentures qui seront installées sur la petite place de jeux.

3 tentures, tendues entre des poteaux métalliques, en voile polyester, microperforées laissant passer la pluie dont la durée de vie est de 20 ans et qui seront retirées en hiver, les câbles eux resteront.

#### **Questions :**

Q-Quelles seront les couleurs des tentures ?

*R-Couleur sable comme le fond de la place de jeux*

Q-Il n'était pas possible de mettre des tentures avant ?

*R-La Municipalité est partie sur le projet 2016 et ce préavis est un complément*

## Giratoire de l'Industrie



Monsieur Sarda nous fait la présentation du projet

La fermeture du tronçon routier permet d'éviter le transit des véhicules et des poids lourds entre la Rue de l'Industrie et l'Avenue du 14-Avril. Des modifications de bordures sont proposées (abaissements) afin de permettre aux véhicules de faire demi-tour. Ces travaux sont présentés dans ce préavis par unité de lieu et de matière permettant ainsi de réaliser une économie d'échelle.

### **Questions :**

Un commissaire fait remarquer à la Municipalité qu'il aurait été judicieux de nous convoquer sur place.

Q-Il y aura seulement des travaux de surface sans mise à l'enquête ?

R-Oui effectivement, ce sont des travaux qui permettront aux véhicules poids lourds de tourner plus facilement et de laisser le mail uniquement pour les piétons. Ce sera le plan du mail qui sera mis à l'enquête.

### **Végétalisation Place du Marché**

Si au début, il a été pensé à une arborisation en bac, cette idée onéreuse et techniquement compliquée à réaliser a été abandonnée au profit de tentures laissant la place du Marché libre de tout obstacle pour les activités qui s'y déroulent.

12 câbles seront tendus depuis l'arrière du couvert de la place du Marché jusqu'à la façade du bâtiment situé en face, 36 toiles seront assemblées en binôme avec un élastique en accord avec la technique agricole pour qu'en cas de vent ou de grêle, la partie du milieu puisse s'ouvrir. 40% de la place sera ombragée. Les couleurs seront en accord avec les teintes présentes sur la place.

#### **Questions :**

Q-Pour combien de temps les toiles sont-elles garanties et à quelle hauteur sont les bâches ?

R-Elles sont garanties 2 ans, elles sont aux normes fédérales, aux normes SIA. Les bâches sont à 4m30

Q-On prévoit d'enlever les toiles en hiver mais ne pourrait on pas envisager des toiles étanches ?

R-Non en termes de charge, (pluie, neige) ce ne serait pas possible

Q-Les toiles supporteront elles une tempête ?

R-Les calculs ont été faits avec des vents de 120km, grâce au système de fixation, 1 ourlet avec une fermeture éclair et la jonction avec un élastique offre un métrage linéaire.

Q-Les poteaux peuvent se démonter ?

R-Non les poteaux sont montés sur des blocs en béton qui servent d'assise, laisser le squelette servira à des décors pendant l'hiver.

Dépenses 2016 :

Delta : 2'861 (différences) avec la fontaine sur le préavis 86-2021

Le giratoire à l'Industrie est pris en charge par le canton en étude et construction

#### **Questions :**

Q-Comment explique-t-on que le budget pour la pose du bitumage ait été dépensé alors qu'une moitié seulement a été posé ?

R-L'argent restant a été dépensé en mobilier urbain, pour le tableau électrique et son raccordement.

Q-Que fait-on si un commerce avec terrasse ouvre sur le mail ?

R-4 mètres de minéralisation sont prévus

Q-L'équipement électricité vient en complément du raccordement ?

R-L'armoire électrique anime toute la place

Un commissaire souligne que la Municipalité a très bien réagi en stoppant les travaux pour chercher des solutions en accord avec l'époque que nous vivons aujourd'hui et que la perte de

30'000 francs d'aujourd'hui aurait été beaucoup plus grande si la Municipalité n'avait pas réagi à temps. La Municipalité nous assure qu'elle sera attentive à futur.

Après délibération la commission émet les vœux suivants :

**Nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre des espèces mellifères parmi les arbres majeurs adaptées aux futurs conditions climatiques et urbaines.**

**Nous demandons à la Municipalité, que les tentures posées sur la place du Marché soient de couleurs pasteltes et lumineuses**

Le préavis 39-2023 est accepté par 8 oui et 1 abstention

Les commissaires ayant accepté le préavis tiennent à remercier la Municipalité.  
La présentation, les réponses données étaient claires et transparentes.

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 39-2023 de la Municipalité du 13 mars 2023,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**ALLOUE** à la Municipalité un crédit de **CHF 1'105'000.- TTC** pour l'aménagement de la place et mail du Marché - Ombrage, perméabilisation, arborisation et compléments paysagers.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte N° 3620.5060.3069 - Aménagement paysager de la place et du mail du Marché.

Cette dépense sera amortie en dix ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

**APPROUVE** la réponse de la Municipalité au postulat Verena Berseth intitulé « Amélioration de la place du Marché ».

**Les commissaires :**

Simon Favre .....

Angéla Thode .....

Basile Zufferey .....

Pascal Golay .....

Gérard Duperrex .....

Ndeye Awa Dhiédiou .....

Pierre Borloz .....

Roland Delapierre .....

Carole Castillo  
(Présidente-rapporteur) .....